



Envoyé en préfecture le 19/04/2024

Reçu en préfecture le 19/04/2024

Publié le

ID : 064-216401471-20240412-12042024DCM7-DE

Extrait du registre des délibérations

## Du Conseil Municipal

Séance du 12 avril 2024

Nombre de conseillers en exercice : 16  
Nombre de conseillers présents : 12  
Nombre de conseillers ayant donné procuration : 2

Convocation adressée le 08/04/2024  
Affichée le 08/04/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le douze du mois d'avril à 20 h 00, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de séance, en session ordinaire, sous la présidence du 1<sup>er</sup> Adjoint, Patrick ELIZAGOYEN, agissant par suppléance.

Présents : Christine CHEVERRY PALUAT, Philippe DELGUE, Maryannick DOYHENARD, Julien DUHAU, Patrick ELIZAGOYEN, Agnès ETCHEBARNE, David ETCHECHURY, Fabienne ETCHEGARAY, Didier JUILLET, David LARREGUY, Sébastien LASSEGUETTE, Mado ROULLIER.

Absents : Sophie BAGNERIS (procuration à Maryannick DOYHENARD), Virginie JOCOU, Gaëlle REISDORFFER, Jean-Louis ROUX (procuration à Philippe DELGUE)

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Agnès ETCHEBARNE

### DCM 7 – Participation aux dépenses de fonctionnement de l'école privée Saint-Vincent

Mme Christine CHEVERRY PALUAT Adjointe à l'éducation - culture – communication informe le Conseil Municipal que la participation communale aux dépenses de fonctionnement de l'école privée Saint-Vincent est calculée sur la base du coût moyen d'un élève fréquentant l'une des écoles publiques de la commune (qui s'établit pour 2023 à 646 €) et du nombre d'élèves habitant la commune qui fréquentent l'école Saint-Vincent (56 élèves au 1<sup>er</sup> septembre 2023).

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **FIXE** pour 2024 la participation annuelle de la commune aux dépenses de fonctionnement de l'école Saint-Vincent à 36 176.00 €.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme.



Le 1<sup>er</sup> Adjoint par suppléance,

Patrick ELIZAGOYEN